

Date :
Nom :
Prénom :

Jess' Auto-école

1 avenue d'ALBI
81400 BLAYE LES MINES
05.63.38.25.59 / 06.12.66.80.21
www.jessautoecole.fr



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les dossiers d'inscriptions doivent être complets afin d'être enregistrés en Préfecture dans un délai d'un mois maximum

Le bureau est ouvert pour le code ainsi que le secrétariat le lundi de 14h à 17h, mercredi & vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Merci de ne pas contacter les enseignants (par téléphone, par SMS, par mail, par facebook ou autres réseaux sociaux) le soir après 19h ainsi que les week-end et jours fériés

TARIF CODE

Les frais d'inscription comprennent : les frais de dossier & le forfait code (coffret avec livre & cahier d'exercices) ainsi que l'entraînement en salle de code 4 jours par semaine.

Ils sont à régler en intégralité **dès l'inscription**. Suite à des dégradations en salle de code un chèque de caution de 200 € est demandé (à l'inscription) et sera **restitué** après l'obtention de l'examen de code.

Une autorisation parentale signée sera demandée aux parents des élèves de moins de 18 ans pour le passage de l'épreuve pratique du permis de conduire.

Votre présence aux séances de code en salle au moins une fois par semaine est impérative.

Le code sur internet ne pourra être attribué que 3 fois par élève

L'auto-école se charge de prendre une place à l'examen de CODE dès que l'élève a atteint le niveau de réussite requis

TARIF CONDUITE

Une évaluation de départ en conduite sera programmée dès l'inscription.

Les leçons de conduite pourront commencer avant l'obtention du code dès qu'un **niveau suffisant** sera **acquis**, mais pourront également être **suspendues** si l'élève **ne se présente plus en salle de code**.

Toute leçon de conduite non décommandée 48 h à l'avance, ainsi que tout retard de plus de 20 minutes sera facturé. (Sauf certificat médical).

Les annulations de leçon de conduite ne seront prises en compte que si une personne répond de vive voix à votre appel (pas de message vocal, texto, mail, facebook ou autres réseaux).

Pour toutes blessures physiques, un certificat médical d'aptitude à la conduite sera obligatoire pour reprendre les leçons de conduite.

A cause de mauvais payeurs, l'auto-école ne fait plus crédit. Les leçons sont à régler régulièrement. Au-delà d'un solde de 300 € elles seront suspendues jusqu'au règlement du retard.

Date :
Nom :
Prénom :

Jess' Auto-école

1 avenue d'ALBI
81400 BLAYE LES MINES
05.63.38.25.59 / 06.12.66.80.21
www.jessautoecole.fr

L'**intégralité de la formation** devra être réglée **une semaine avant** chaque présentation à l'**examen**, ou avant le rendez-vous préalable pour les élèves en conduite accompagnée et supervisée.

Le tarif sera maintenu jusqu'au premier anniversaire après l'inscription et passera ensuite au tarif en vigueur.

Pour les élèves ayant interrompu leur formation de Code ou de Conduite depuis plus de 12 mois les sommes versées ne sont pas remboursables.

Pour qu'un élève soit présenté à l'**examen théorique ou pratique**, il doit obtenir **un niveau satisfaisant**, l'**avis favorable des enseignants** & que son compte **soit soldé**

La **décision de présentation** aux épreuves ou **pas**, est prise par le chef d'établissement selon le **niveau de l'élève demandeur** et le nombre de places d'examen attribué par la préfecture.

COMPORTEMENT, SÉCURITÉ et HYGIÈNE

Seront exclues **définitivement** de l'établissement les personnes **en état d'ébriété** ou **sous l'effet de stupéfiants**.

Un comportement violent, insultant ou moqueur ainsi que **la dégradation du matériel** et des locaux, mis à disposition pendant la formation, seront également **un motif d'exclusion**.

Une **hygiène correcte** et une **tenue adéquate** est demandée à chacun pour le bien-être de tous

En salle de code : **écoute et respect** sont de rigueur. La nourriture et les boissons **ne sont pas admises**, ainsi que les téléphones portables. **Il est également interdit de mettre les pieds sur les chaises** et de jeter des débris sur le sol, une poubelle est prévue à cet effet, et **merci de ne pas coller vos chewing-gums sous les chaises**.

De part ce règlement intérieur, vous vous engagez à veiller à ce que votre enfant (ou vous-même) soit présent en salle de code 1 à 2 fois par semaine

Ce règlement est applicable dès la date d'inscription

Tous les élèves inscrits, ainsi que leur responsable légal ou les accompagnants, s'engagent à respecter ce règlement envers : tous les membres de l'équipe, le chef d'établissement, les enseignants, la secrétaire, les autres élèves ainsi que les inspecteurs lors de l'examen

Jess' auto-école et son équipe sont heureuses de vous accueillir parmi ses élèves et vous souhaite une **excellente formation**

L'élève
Lu & approuvé (manuscrit)

Son représentant
Lu & approuvé (manuscrit)

La direction